




# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

**ANGLETERRE.**

Voici les explications données par lord Palmerston à la chambre des communes dans la séance du 26 mars, sur les affaires de la Belgique :

L'honorable député de Thetfort a avancé que la solution de la question belge se ferait faite d'une manière avantageuse pour la France, mais nuisible aux intérêts de l'Angleterre, je diffère d'opinion avec lui et soutiens que, dans les circonstances données, cette solution a été faite, non-seulement d'une manière également avantageuse à ces deux pays, mais aussi, et même en premier lieu, conformément aux intérêts de la Hollande et de la Belgique et de l'Europe toute entière. (Écoutez ! écoutez !)

Dès que le principe de la séparation de la Belgique avec la Hollande a été reconnu, il est devenu indispensable d'assurer l'indépendance de cette première contrée, et tous les efforts de la conférence ont tendu vers ce but.

En désirant le partage de la Belgique, l'honorable membre a perdu de vue ce qui s'est passé en Pologne, et l'aversion que le peuple anglais éprouverait pour une telle mesure (écoutez ! écoutez ! ; elle aurait été aussi injuste que contraire aux intérêts de l'Angleterre. (Écoutez ! écoutez !) Déjà le cabinet précédent a décidé négativement la question de savoir s'il était convenable de faire rentrer la Belgique sous la domination hollandaise. Le roi de Hollande ayant demandé à ses alliés, dès le commencement de la révolution belge, du secours contre ses sujets rebelles, le précédent gouvernement s'y est refusé ; la marche que devait suivre la conférence était ainsi tracée d'avance, et elle n'eut qu'à délibérer sur les moyens d'obtenir une séparation administrative et législative des deux pays sous le même spectre. Mais la tentative malencontreuse du roi de Hollande contre Bruxelles, et les événements déplorable d'Anvers, ayant exaspéré les Belges, il devint dès lors impraticable de suivre la même marche.

La politique anglaise exigeait que la Belgique devint un état entièrement indépendant, sans que les intérêts de la Hollande fussent sacrifiés. Eh bien ! ces intérêts ont-ils été négligés ? Bien au contraire : la Hollande obtient un accroissement en territoire. Il est vrai que la navigation dans les eaux intérieures de la Hollande a été accordée aux Belges ; mais cette libre navigation avait été déjà antérieurement établie comme principe du droit des gens, et consacrée par le traité de Vienne.

Quant à la dette, il fallait nécessairement la considérer dans sa totalité. Les négociations en étaient à ce point, lorsque la conférence voyant que les parties intéressées ne pouvaient guère s'entendre entre elles, force était aux cinq puissances de leur prescrire un traité combiné sur leurs intérêts réciproques. La navigation si indispensable au commerce belge, et sans laquelle Anvers cesserait d'avoir un port de mer de quelque importance, choquée naturellement les intérêts d'Amsterdam et de Rotterdam ; mais ce conflit n'est pas sans précédent : il en était de même du traité entre la Prusse et le Hanovre.

Pour ce qui est de la garantie, je pense qu'avec l'attelle on doit distinguer entre garantie et caution : les puissances qui s'engagent à la première s'obligent uniquement à faire leurs efforts pour engager les deux parties à accepter les stipulations convenues, tandis qu'en se constituant caution elles s'obligent à les remplir elles-mêmes. Cette distinction est facile à comprendre.

**FRANCE.**

Paris, le 28 mars. — Le *Messenger* d'hier soir annonce, de la manière la plus formelle, que le cabinet de La Haye s'occupe à rédiger un message, par lequel le roi Guillaume fait savoir aux états-généraux qu'il est décidé à ne point se rendre aux conditions que la conférence voudrait lui imposer, et les invite à persévérer dans la voie où la Hollande se trouve engagée.

Le *Nouvelliste*, en répétant cette nouvelle, ne la dément pas ; il dit seulement qu'il n'a rien appris qui puisse lui faire croire à l'authenticité de ces nouvelles.

— Des dépêches venues hier de La Haye à l'ambassade anglaise ici, portent en termes précis : « Le roi Guillaume n'acceptera rien et n'entendra parler d'aucune proposition qui s'écarterait de celles qu'il a présentées le 16 à la conférence. » « Peu lui importe que la France et l'Angleterre aient souscrit à des conditions opposées. Si du consentement de ses frères du Nord, il veut bien momentanément déroger au traité de 1815, en donnant ce même consentement, il a le droit d'en régler les clauses en sa qualité de roi des Pays-Bas ; qualité à laquelle il n'a été porté atteinte que par des actes sans valeur à ses yeux et à ceux de ses augustes alliés. »

D'un autre côté, nous savons par voie diplomatique que lord Palmerston a déclaré les modifications aux 24 articles inadmissibles ; qu'avant d'ouvrir des négociations à cet égard, le traité du 15 novembre devait être ratifié par toutes les parties. M. de Talleyrand aurait adhéré à cette déclaration, sauf à en référer à son gouvernement. Les difficultés se compliquent et dans ce nouvel état d'incertitude, votre cabinet et celui de Londres ont engagé le roi Léopold à se tenir prêt sur tous les points contre une attaque des Hollandais. (*Courr. franç.*)

— On écrit de Grenoble :

« Au moment où le 35<sup>e</sup> faisait son entrée dans Grenoble, tambour battant, musique en tête, canon au centre, *mèche allumée*, un citoyen s'approchant d'un des canonniers qui portait la mèche, lui dit avec beaucoup de flegme, en lui présentant son cigare : *Un peu de feu, camarade, s'il vous plaît.* »

**BELGIQUE.****CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.**

Séance du 29 mars. — La séance est ouverte à midi et demi.

L'ordre du jour est la suite de la discussion des articles du budget du ministère des finances.

La section centrale propose une réduction de 44,050 fl. sur les 46,050 fl. destinés à l'administration centrale des contributions directes, douanes et accises. Elle pense que les rouages de cette administration sont susceptibles d'être simplifiés et qu'un directeur, aux appointements de 3000 fl. suppléerait à l'administrateur qui est à 5000 florins, à l'inspecteur-général et aux deux directeurs qui ont ensemble 10,000 florins.

Dans un discours imprimé, distribués aux membres, le ministre des finances observe que si l'on ne conserve qu'un directeur, le ministre devra signer tout, examiner 200 à 300 pièces et s'occuper d'une masse de détails. Il fonde cette assertion sur ce que le directeur ne pourra donner des ordres aux directeurs dans les provinces qui sont ses égaux en grade. Il s'étend sur les qualités indispensables au chef de l'administration dont il s'agit, qualités qui se rencontrent dans l'administrateur actuel, qui occupe depuis 35 ans des emplois élevés dans l'administration.

Il représente enfin qu'il serait injuste de diminuer les traitemens des employés inférieurs dont la besogne est tellement considérable que sept heures de travail par jour ne leur suffisent pas.

MM. Delhougne, Leclercq, A. Rodenbach et Destouvelles proposent des réductions, au chiffre ministériel, de 2400 jusqu'à 41,000 fl.

MM. Lebeau, Ch. de Brouckère et Duvivier combattent les réductions.

M. Dumortier en propose une de 40,000 fl., qui est adoptée par 43 voix contre 30.

M. Delhougne propose une réduction de 47,566 fl. sur le chiffre ministériel.

M. Dumortier en propose une de 20,566 fl.

MM. H. de Brouckère, le ministre des finances, Destouvelles, Ch. de Brouckère, Mary s'opposent aux réductions.

MM. Leclercq, Dumortier et Delhougne les appuient.

La réduction proposée par M. Dumortier est adoptée.

La chambre ajourne le rapport de la commission des pétitions qui devait être fait demain, afin de ne pas scinder la discussion du budget des finances.

La séance est levée à 4 heures.

Séance demain à midi.

Anvers, le 30 mars. — Le 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne est parti ce matin, se rendant à Malines.

Ce midi deux bataillons du 6<sup>e</sup> régiment ont traversé nos murs ils ont été logés à Borgerhout et Merxem.

— Un bataillon du 3<sup>e</sup> régiment des chasseurs à pied est attendu dimanche ; ils seront casernés aux Capucinesses, local qui a été transformé en caserne.

— On nous écrit des environs de Bergen-op-Zoom que tous les chariots des paysans ont été mis en réquisition, pour transport militaire.

Bruxelles, le 30 mars. — Le roi a passé en revue ; hier à une heure, sur le boulevard du Régent, le 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie, fort de 2,800 hommes, non compris les compagnies détachées à Laeken et Tervueren. Le régiment offrait un aspect magnifique, et le roi en a témoigné sa satisfaction assez haut pour que beaucoup de spectateurs puissent l'entendre.

— On donne comme positif qu'il est arrivé, au ministère des affaires étrangères, un courrier apportant la nouvelle que l'Autriche a ratifié le traité du 15 novembre 1831, le 15 de ce mois.

— On assure que le gouvernement belge aurait été instruit, il y a quelque temps, du mouvement qui se préparait dans l'armée hollandaise.

— Le gouvernement fait former un bataillon de marche, dont le commandement sera confié au lieutenant-colonel de Brienne. Ce bataillon est destiné pour Venloo ; il se composera d'officiers, sous-officiers et soldats pris dans les différens dépôts de l'armée.

— Le 5<sup>e</sup> escadron du 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval arrivera le 1<sup>er</sup> avril à Bruxelles, pour se rendre le 2 à Louvain. Cet escadron va rejoindre les quatre escadrons de guerre de ce régiment.

— Nous venons d'apprendre que le corps de MM. les officiers d'artillerie de l'armée belge, réunis, se proposent de décerner un superbe sabre d'honneur à M. Ch. de Brouckère, colonel de leur arme, comme une marque de reconnaissance des services rendus à la patrie et à l'armée pendant son ministère.

Les officiers du 4<sup>e</sup> régiment, en cantonnement à Tirlemont, Saint-Trond, Jodoigne, et du 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à pied, en garnison à Charleroy, ont ouvert une souscription pour le même objet.

— On remarque depuis quelques jours en ville une foule de figures suspectes ; on parle de l'arrivée de beaucoup de serviteurs de la famille déchue qui se disent remerciés de leurs services ; nous nous rappelons qu'on fit la même observation peu de jours avant les événements du mois d'août, et à quelques-unes des époques critiques de notre révolution. Nous pensons que la police ne perdra pas de vue les démarches de ces individus.

— Le rapport de la commission d'industrie, qui vient d'être déposé sur le bureau de la chambre des représentants, propose d'affranchir de tout droit le fil de lin écreu et le fil à tisser écreu, et de maintenir les droits actuels sur les autres sortes de fil et les étoffes.

— M. Ch. Vita in XIII vient de déclarer formellement qu'il est étranger à la publication du nouveau journal *le Siècle*.

— On mande de Namur, 29 mars :

« Les deux batteries d'artillerie qui sont ici doivent partir demain pour Bruxelles. On annonce aussi, comme très-prochain le départ des lanciers du 2<sup>e</sup> régiment, escadron de dépôt. »

### LIÈGE, LE 31 MARS.

Dans l'attente où est le pays de nouvelles importantes, nous nous faisons un devoir de faire paraître demain un supplément.

— Par arrêté du 27 mars, il est accordé au sieur H.-J. Jansen, domicilié à Liège, un brevet d'invention de dix années pour une machine destinée à remplacer, comme force motrice, les machines à vapeur.

Par un autre arrêté du même jour, la commission administrative des hospices civils de la ville de Verviers, est autorisée à accepter le legs de 6,000 fl. fait à l'hôpital des vieillards, à Verviers, par feu le sieur Servais-Joseph Lefin, décédé à Amsterdam.

— On écrit d'Assche :

« Une tentative d'assassinat vient d'être commise sur la personne du courrier de la poste du soir, par un voyageur qui se trouvait avec lui. Ce dernier a dirigé sur le courrier un coup de feu dont celui-ci a été blessé grièvement au visage. Cependant il vient d'arriver, mais dans un état qui donne des inquiétudes pour sa vie. L'assassin a pris la fuite.

— On lit dans la correspondance de Bruxelles du *Journal des Flandres*, en date du 30 mars :

« Le bruit se répand que dimanche dernier le comte Orloff aurait demandé au roi Guillaume une réponse catégorique sur son acceptation ou son refus des 24 articles, lui déclarant qu'il ne pouvait en cas de refus lui promettre l'appui de son souverain. On ajoute que les ambassadeurs d'Autriche et de Prusse ont exprimé l'opinion que le traité serait ratifié par leurs cours. Mais rien n'a pu ébranler la résolution de Guillaume. Il est resté têtue comme devant.

« Les informations que reçoit le gouvernement sur une guerre prochaine et la rupture entre toutes les puissances représentées à la conférence, ont pris un caractère très-sérieux. Un conseil de cabinet a eu lieu hier dans la soirée, et ce matin on a expédié en toute hâte des officiers d'état-major ou courriers, portant des ordres formels aux gouverneurs militaires de presser l'approvisionnement des places fortes; aux généraux commandant les troupes, de pourvoir à ce que chaque soldat soit muni de l'équipement de campagne au complet. L'escadron des guides de la Meuse, qui fait le service de la garde du roi, doit sous peu de jours être renforcé de 50 hommes pris parmi les soldats les mieux exercés et les mieux montés des autres régiments de cavalerie, afin de pouvoir suffire aux escortes et ordonnances du quartier-major-général, qui sera sous les ordres du roi. Des escadrons de gendarmerie vont être mobilisés. Les cuirassiers vont recevoir ce qui leur manque. Sur toute la ligne de nos frontières, les postes et corps d'observation doivent être doublés. La citadelle de Liège, la forteresse de la Chartreuse près de la même ville, Huy, Namur, Gand doivent être pourvus de vivres pour trois mois. Les magasins et dépôts de subsistance doivent être concentrés. Toutes ces mesures ne pourront souffrir le moindre retard. Des inspecteurs-généraux vont se mettre en tournée pour s'assurer de leur exécution.

« Le prince d'Orange est sur nos frontières où il passe en revue les troupes hollandaises dont le quartier-général est à Bois-le-Duc. »

— On lit dans le *Messenger de Gand*, 29 mars :

« Il y aura, dit-on, aujourd'hui une grande revue des troupes de la garnison. On assure que le 1<sup>er</sup> régiment, cantonné dans les environs, et le 12<sup>e</sup>, en garnison dans cette ville, ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir.

« On attend ici pour demain le régiment de cuirassiers, qui tient garnison à Tournay.

« L'escadron du dépôt du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs à cheval, qui se trouvait ici, a également reçu l'ordre de départ. »

— On remarque que ce sont trois principicules, le pape, don Miguel et le roi de Hollande, qui tiennent en suspens la tranquillité de l'Europe, et l'on s'étonne que cinq grandes puissances ne puissent venir à bout de les mettre à la raison.

— La discussion du budget de la marine en France a donné lieu à un rapprochement curieux sur la navigation à vapeur. Cette question a été traitée avec supériorité par l'amiral de Riguy. Les partisans passionnés de la vapeur ont raison sans doute de vouloir que la France marche à grands pas dans la voie nouvelle que les bateaux à machines ouvrent à la marine; mais ils se laissent abuser par une chimère, quand ils vont jusqu'à prétendre que la navigation à voiles le cédera bientôt tout-à-fait à l'autre. Il faut le leur répéter, cela est impossible, quant à présent, et peut être même dans l'avenir. Tant que l'agent de la force sera dans le combustible, on ne pourra guère mieux faire qu'on ne fait aujourd'hui. Des expériences ont été tentées pour substituer d'autres éléments aux éléments employés, aucune n'a encore été satisfaisante.

La vapeur est condamnée à un rôle secondaire; les bateaux mus par ce principe ne peuvent faire de longues traversées et voici un calcul positif qui le démontre. Supposez un bâtiment de 300 tonneaux, il lui faut deux machines représentant la force de soixante chevaux chacune; l'aliment de ces deux machines sera par heure de 720 kilogrammes de houille, c'est-à-dire que par jour le bateau consumera 17,280 kilo. Admettez que le voyage du navire soit de 20 jours seulement, la consommation de houille sera de 345,600 kilogrammes qui représentent 345 tonneaux; c'est-à-dire 45 tonneaux de plus que la contenance du bâtiment. Ce fait est concluant.

Nous apprenons qu'il va se former dans chaque dépôt une compagnie de 200 hommes. Cette mesure va augmenter notre armée de deux ou trois bataillons.

### DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

La chambre des représentants s'avance hardiment dans la fausse voie où elle s'est d'abord engagée. En vain un ministre capable et actif, dévoué aux intérêts du pays, s'est retiré du poste qu'il occupait et a failli laisser vide la place où il avait rendu tant de services et pouvait en rendre encore d'éminens; en vain des représentants influens, et par leur caractère et par leur talent, se sont élevés de toute la force d'une conviction profonde, contre un si déplorable système, la chambre n'a point voulu donner un démenti de sa détermination première; elle marche, renversant à droite et à gauche les chiffres qui, de la meilleure foi du monde, ont la prétention d'être de la plus rigoureuse exactitude.

Etranges réflexions que fait naître une pareille marche! Sous l'ancien gouvernement, un fonctionnaire public se montrait-il libéral, ennemi des abus, dévoué aux intérêts du peuple, le pouvoir ne manquait point de lui susciter des embarras, des tracasseries et finissait souvent par l'éloigner de la carrière où il était utile. Un pareil système se concevait alors. Mais qu'une chambre qui ne doit son existence qu'à la réaction violente qui a brisé ce pouvoir anti-national, semble se charger aujourd'hui de son triste rôle, il y a là quelque chose qui répugne tellement au bon sens et à la saine logique, qu'il est impossible à tout esprit calme et réfléchi de ne point y découvrir le sujet de craintes fondées et de prévisions fâcheuses.

Ne dirait-on pas que la majorité (j'entends celle de la discussion des budgets), imitant en ceci la

capacité financière de son rapporteur, se soit dit d'avance :

« Le budget des dépenses est de tant, celui des recettes présumées de tant; il faut, quoiqu'on dise et qu'il arrive, abaisser le premier au niveau du second? »

Telle est du moins la pensée qui semble dominer l'esprit des partisans de réductions *quand même*, et si vous voulez en avoir la preuve, lisez les paroles de Monsieur *Delhougne*, à la séance du 28 mars.

Mais cette manière de raisonner est vraiment pitoyable et de nature à faire honte à une assemblée législative. Comment! parce que les dépenses seront élevées, à cause des circonstances extraordinaires, il faudra réduire les traitemens des employés en proportion, et ne chercher que dans leurs bourses les moyens de faire face à ces dépenses? Mais conceit-on, que MM. les représentants ne tiennent point compte de cette considération si importante, que si notre budget des dépenses est fort élevé, la raison en est que nous en sommes encore à nous constituer, que nous nous ressentons de cette espèce de provisoire inséparable des premiers temps qui suivent une révolution; qu'enfin un peuple ne conquiert pas son indépendance sans faire de grands sacrifices.

Ont-ils bien pensé qu'il faut, si l'on prétend obtenir le chiffre des recettes sur lequel on compte, ne point semer le découragement, le dégoût, et la crainte de se voir réduire chaque année, au milieu de cette masse de fonctionnaires et de commis qui, malgré tout le patriotisme et la bonne volonté du monde, ne sauraient renoncer à une certaine aisance, à laquelle ils sont accoutumés, et cela, pas plus que tels et tels mandataires et amis du peuple qui, nonobstant, vivent d'une manière assez comode.

C'est avec une vive répugnance que je me vois forcé d'aller puiser des exemples chez nos ennemis; mais enfin, il le faut bien pour chercher à détruire l'esprit de vertige qui s'est emparé de la chambre. Eh bien! qu'on voie nos ennemis: ils sont chargés d'une dette énorme; ils ont à jamais perdu la majeure partie du territoire qu'ils exploitaient; ce qui leur en reste n'offre pas à beaucoup près les ressources de notre sol pour couvrir plus tard les dépenses faites; l'argent qu'ils ont employé, depuis la révolution, à la défense des intérêts de leur pays est déçu peut-être de celui que nous avons dépensé pour conquérir notre indépendance, et cependant, ils ne se lassent point de faire chaque jour de nouveaux sacrifices; nous ne voyons point leurs embarras susciter au pouvoir des embarras sans cesse renouvelés; elles fournissent sans résistance aux besoins continus révélés par les ministres.

On a souvent attribué cette conduite des Hollandais à la déplorable influence que le pouvoir exerce sur eux. Il y a, dans cette allégation, quelque chose de fort exagéré. Le peuple hollandais est accoutumé depuis long temps à une nationalité à laquelle il attache un grand prix; depuis longtemps, à diverses époques, il a su faire de grands sacrifices pour la défense de ses intérêts nationaux. Telle est la véritable cause de sa manière d'agir à l'égard de son gouvernement, et je le répète, regret, il peut en ceci nous servir d'exemple.

L'erreur de la chambre, qui est de nature à être féconde en conséquences funestes, a sa source dans une façon fautive d'envisager la question aujourd'hui pendante devant elle. Elle s'imagine que c'est au moyen de quelques rognures sur les traitemens qu'elle allégera les charges du peuple. Rien n'est plus opposé aux sains principes d'économie publique que cette manière d'agir, lorsque comme nous le voyons, elle est poussée à l'excès.

Tachons de le prouver. Pour avoir une bonne administration, il faut de bons employés, et il est reconnu que le traitement doit se mesurer à leur mérite, ainsi qu'il arrive pour toutes les professions, pour celles de médecin, d'avocat, d'artiste, etc. Si vous rendez précieuse et peu attrayante la profession de fonctionnaire ou d'employé, il arrivera inévitablement que les diverses carrières administratives seront désertées par tous les hommes capables, et que les emplois finiront par ne tomber qu'aux mains d'hommes

mes ineptes. Qu'en résultera-t-il ? que tous les services se déorganiseront de plus en plus, et que chaque année de nouveaux déficits dans le trésor augmenteront ; au lieu de les diminuer, les charges du peuple.

Je conçois fort bien que des représentants animés du plus beau zèle pour le bien du peuple, cherchent à alléger les impôts qui pèsent sur lui. Mais que pour y réussir, ils jettent la perturbation dans toutes les branches d'administration publique, c'est là, il faut en convenir, un singulier moyen de mettre en pratique ses idées philanthropiques.

Quand on considère que de choses sont là qui s'offrent à l'activité de nos représentants, on est vraiment surpris de les voir s'attacher aussi minutieusement à épilucher les moindres chiffres des budgets. Veut-on accroître d'une manière fort sensible le bien-être matériel et même moral du peuple, qu'on revise au plus vite les lois relatives à l'impôt ; qu'on frappe, dans une plus juste proportion, les objets de luxe et ceux de première nécessité. Qu'on dégage, en modifiant les lois, le travail des entraves sans nombre qui compriment son libre développement. Qu'on érige des écoles industrielles où l'artisan puisse apprendre son métier d'une manière pratique en même temps que théorique.

Voilà des réformes dignes des travaux d'une chambre législative ; voilà ce qu'elle devrait choisir pour but de ses efforts à améliorer le sort du peuple.

X.

#### DÉMISSION DE M. COGHEN.

Nous avons écrit les réflexions qui précèdent, sur la marche de la chambre, lorsque la nouvelle nous est arrivée que M. le ministre des finances avait offert sa démission au roi. Cette détermination de sa part a été prise, séance tenante, le 29. Elle a pour cause l'espèce d'acharnement qu'a mis la chambre à réduire les traitemens des employés de l'enregistrement et ceux opérés auparavant sur le chiffre proposé par le ministre pour l'administration des contributions. On se ferait difficilement une idée, lisons-nous, dans les renseignements qui nous arrivent de Bruxelles, du découragement et du dégoût qui se sont emparés des employés du ministère des finances. M. le ministre a eu beau s'élever contre les réductions proposées à la chambre, annoncer même qu'il lui serait impossible de continuer à faire marcher les différens services, si elles étaient adoptées ; en vain plusieurs représentants qui connaissent la matière, ont soutenu le ministre : tout a été inutile ; les représentants ont frappé l'administration de l'enregistrement d'une réduction de 17,500 florins.

Le bruit courait à Bruxelles, le 30, que M. Meulenaere, ministre des affaires étrangères, se proposait d'offrir sa démission au roi.

Il serait difficile de dire où un pareil système de la part de la chambre nous conduira ; toujours est-il qu'il n'offre rien de fort rassurant.

On disait aussi le même jour que la nouvelle de la ratification des 24 articles par l'Autriche, était arrivée au gouvernement.

Plusieurs journaux de Paris annoncent que lord Palmerston a déclaré que des modifications au traité des 24 articles étaient inadmissibles. Cette persistance du cabinet anglais est de nature à rassurer la Belgique sur son avenir.

Les feuilles de l'opposition française, qui depuis deux ans veulent la guerre, la croient aujourd'hui imminente, ils se fondent sur le départ du comte Orloff pour Saint-Petersbourg, et il est certain que le comte Orloff est ce moment à Londres. Les journaux de la Hollande annoncent que cet envoyé a quitté La Haye le 25 de ce mois, et qu'il s'est embarqué sur le bateau à vapeur le *Surinam*, se rendant à Londres.

Nous disions hier qu'on ne remarquait ni en France, ni en Angleterre aucun de ces grands préparatifs de nature à annoncer la guerre générale. Il est à peu près certain qu'il en est de même dans le Nord. Et, comme on l'a fort bien remarqué, l'inaction de la Prusse et de l'Autriche, qui connaissent le système de garantie adopté par la France et l'Angleterre, est une preuve nouvelle que ces puissances ne s'opposent point à l'exercice de cette garantie.

Nous persistons donc à croire que, si la guerre générale n'a point lieu (et elle est improbable), une attaque de la Hollande est invraisemblable. Toutefois, le gouvernement a raison de se tenir en garde de ce côté.

Les explications données à la chambre des communes par lord Palmerston, fortifient les espérances de paix. (Voyez Londres.)

#### TAXE DU PAIN A LIÈGE du 31 mars.

Pain de seigle, 14 c. 1/2, au lieu de 14.  
Pain moitié seigle et moitié froment 20 1/2 c., au lieu de 20.  
Pain de ménage 27 1/2 cents, au lieu de 27.

#### THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui dimanche, 4<sup>e</sup> avril, la reprise de *Masaniello* ou le *Pêcheur Napolitain*, opéra en quatre actes et à spectacle ; le *Billet de Loterie*, opéra comique en un acte, Mme. Ponchard remplira le rôle d'Adèle.  
On commencera à 5 heures 1/2 précises.  
Les portes et bureaux seront ouverts à 4 heures.

Nota. — Vu le prochain départ de Mme. Ponchard, les représentations de *Robert le Diable* sont fixées au lundi, mercredi et vendredi de la semaine prochaine.

A partir d'aujourd'hui MM. les titulaires des loges qui désiraient les conserver, ainsi que les personnes qui se sont faites inscrire pour en obtenir vont-elles bien faire retirer leurs coupons afin de laisser à l'administration la latitude de pouvoir répondre aux nombreuses demandes qui lui sont adressées des villes environnantes, ce sera l'obliger.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le sieur GILSON, faubourg d'Amercœur, ancienne maison Sougnez, a l'honneur de prévenir le public qu'il donnera un combat de BLÉREAUX, dimanche le 4<sup>e</sup> avril, le combat commencera par un chien du Mont-St.-Bernard, dont l'espèce n'a jamais paru dans la Belgique. 31



E. LASSENCE-RONGE, continue à donner des leçons d'Équitation, au manège ; place St. Pierre. Il a à VENDRE plusieurs CHEVAUX de selle et de voiture et un bon Tilbury anglais. 330

#### CHANGEMENT DE DOMICILE.

L. MASSART, peintre-décorateur, ci-devant rue Vert-Bois, n° 363, demeure présentement rue du Séminaire, n° 313. 341

#### AVIS AU COMMERCE.



Jean JONGEN, commissionnaire expéditeur, Petite Plaine St. Bayon, n° 5, à Gand, a l'honneur d'informer le commerce, qu'il vient d'établir un roulage accéléré sur Bruxelles, lequel correspondra journalièrement par voitures ordinaires et accélérées, avec Liège, Verviers, Aix-la-Chapelle, Cologne et toute l'Allemagne.

Ses correspondans sont :

MM. F. JONGEN et DELREZ, à Liège.  
HELLEMANS et GERARDS, à Bruxelles.  
Les dépôts de Gand pour Bruxelles auront lieu les lundis, mercredis et samedis, à 5 heures de relevée.  
Il se recommande à la bienveillance du commerce. 233

J. H. SARTON, constructeur de machines à filer la laine, demeurant faubourg Saint Gilles, n° 542, confectionne des CHRONOMÈTRES-AUTOGRAPHES, servant à mesurer les distances des grandes routes, en faisant connaître la quantité de lieues que l'on a pu faire en voyageant, soit la nuit ou le jour, en voiture, jusques une distance de deux cent mille mètres, ou quarante lieues, sans que l'on soit tenu de prendre aucune note. L'opération se trouve indiquée sur la machine elle-même. Les géomètres, les ingénieurs, les arpenteurs, peuvent s'en servir, sans l'aide de personne, dans leurs opérations respectives, sans faire usage de la chaîne, ni de la perche. Le même construit aussi, pour l'usage des particuliers, des machines à pétrir le pain. 324

C. J. JONNIAUX, négociant, rue derrière St. Denis, n° 642, prévient MM. les pharmaciens qu'il vient de recevoir un bel assortiment de FIOLES de pharmacie de toutes grandeurs et qualités.

Son magasin continue à être constamment fournis de verres à vitres, bouteilles de toutes espèces, gobeleteries cristales, porcelaines, etc., objets qu'il vend à des prix très-moderés.

On trouve chez RASSENFOSSÉ-BROUET, ferblantier, rue des Dominicains, derrière la Comédie, n° 706, les OBJETS de campement pour la troupe, tels que marmittes, bidons, gamelles, etc., au prix qu'il les a fournis au gouvernement.

Josephine XHENEMONT, rue de la Régence, vient de recevoir un joli choix de COTONS imprimés, jolis dessins, qu'elle VEND aux prix de 25, 28 et 33 cents l'aune ; calico écri à 16 cents ; mouchoirs cotonnettes à 21 cents et au-dessus, schirlings fort pour chemises à 18 cents. Son magasin est nouvellement réassorti d'une quantité d'articles d'annages, d'un goût moderne et à des prix fort avantageux.

#### VENTE D'ÉPEAUTRE.

Jeudi cinq avril 1832, à 3 heures après-midi, la commission des hospices civils de Liège, exposera en vente aux enchères à la salle de ses séances, rue Feronstrée une partie d'ÉPEAUTRE première qualité.

A VENDRE de rencontre, un CHRIST de la plus grande beauté, faubourg St-Gilles, n° 284, ainsi qu'un beau Billard avec accessoires. 339

QUARTIER indépendant à louer, rue Mont St. Martin, n° 612

#### RÉGENCE DE LIÈGE. — Casernement volontaire.

La commission du casernement volontaire va faire confectionner cent bois de lit conformes au modèle déposé au bureau des travaux publics à l'hôtel-de-ville.

Ceux qui voudraient les entreprendre, en tout ou en partie, devront remettre dans les cinq jours leurs soumissions cachetées au bureau de la comptabilité de la régence, en indiquant le nombre de bois de lits qu'ils peuvent fournir pour le 20 avril, époque à laquelle ils doivent tous être confectionnés.

A l'hôtel-de-ville, le 30 mars 1832.

On ACHÈTE au n° 69, faub. Ste.-Marguerite, les Obligations et Récépissés de 12 et de 40 millions, à un prix très-élevé

200,000 francs à PLACER à intérêt ou en acquisition de biens fonds, situés dans la province de Liège. S'adresser au bureau de cette feuille. 385

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville

HUITRES anglaises 1<sup>re</sup> qualité, chez L. ANDRIEN, fils, au Petit Pavillon anglais, rue Souverain-Font, n° 320.

HUITRES anglaises 1<sup>re</sup> qualité chez PERET, rue Ste. Ursule

An n° 616, rue Vinave-d'Ille, on CHERCHE de bonnes OUVRIÈRES en MODES. 274

#### Etablissement de Bains et autres Maisons à Louer.

Mercredi 4 avril 1832, à dix heures du matin, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à Verviers, il sera procédé par le ministère de L. de DAMSEAUX, notaire, à la requête de la commission administrative des hospices civils de Verviers, à la location à l'enchère :

1<sup>o</sup> D'une MAISON ou établissement de bains près l'hospice des malades à Verviers.

2<sup>o</sup> De six MAISONS, cotées 1540, 1541, 1542, 1543, 1544 et 1545, situées rue des Grandes Rames, à Verviers.

Les amateurs devront se faire accompagner de leurs cautions. — Verviers, le 15 mars 1832. 495

#### Jeudi et Vendredi, 26 et 27 avril 1832, à onze heures très-précises du matin.

M. PRION, cessant entièrement l'exploitation de ses fermes de Pair et Bémont, fera VENDRE au plus offrant, dans la basse-cour de cette dernière ferme, tous les BESTIAUX et MEUBLES qui les garnissent, consistant en 25 bons et beaux chevaux ; 35 bêtes à cornes, bonne espèce et belle robe, parmi lesquelles plusieurs bœufs de forte taille, employés habituellement au labour ; quantité de cochons et tous les instrumens aratoires d'une grande exploitation.

A un an de crédit, moyennant caution solvable et connue du notaire DEMPYNNES.

Le premier jour, on vendra les chevaux et les instrumens aratoires,

Le second, les vaches, les cochons et les meubles. 340

#### VENTE DE MAISONS ET MATÉRIAUX.

Mardi dix avril 1832, deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> OPHOVEN, notaire à Herve, à la VENTE aux enchères des IMMEUBLES ci-après :

1<sup>er</sup> Lot. — Deux maisons avec les matériaux qui en dépendent, étable, cour et jardin, situés à Herve, au dessus de la rue des six Fontaines, joignant d'un côté à M. Monseur, d'un autre à la maison ci-après et devant aux rues des Petites Tièges et six Fontaines, appartenant aux Messieurs Dewez, de Herve ;

2<sup>e</sup> Lot. — Une autre maison et dépendances, avec un petit jardin derrière, située rue des six Fontaines, à Herve, joignant d'un côté à la cour d'une des maisons ci-dessus, d'un autre audit jardin et devant au chemin, appartenant au sieur Jean Georges Reul, de Herve.

S'adresser pour plus amples informations en l'étude du lit notaire, place du Marché, à Herve. 343

A LOUER pour entrer en jouissance au premier mai prochain, une MAISON bâtie à neuf, propre à tout commerce, avec écurie et un terrain y annexé, grand de 65 perches 39 aunes carrées, située en lieu dit Pont Gerardy, au pied du Thier de Herve, sur la grande Chaussée, commune de BATTICE, joignant à mad. V<sup>e</sup> Grisard et au chemin du Moulin. S'adresser, pour plus amples informations, en l'étude de M<sup>e</sup> OPHOVEN, place du Marché, à Herve. 342

Un GARÇON de BILLARD, peut se présenter au *Café Grec*, placé Verte. 346

A LOUER dès-à-présent, un beau JARDIN, avec une place par terre, situé en Jonfosse, l'entrée sur la Fontaine, n° 402, jardin n° 9, s'y adresser. 345

#### MAISON A VENDRE.

Jeudi 3 mai 1832, à trois heures après-midi, la commission des hospices, exposera en vente au local de ses séances rue Feronstrée, à Liège, une MAISON avec cour et jardin, située faubourg Hocheporte, cotée n° 790. Cette vente aura lieu par le ministère de M. DUMONT, notaire, à qui l'on peut s'adresser pour connaître les conditions.

Beau QUARTIER garni à LOUER, dès-à-présent, composé de trois ou quatre places, rue de d'Agneau, n° 426. 243

INSPECTION FORESTIERE DE LIÈGE.

VENTE D'ARBRES DE FUTAYE.

Le 17 avril 1832, à 10 heures du matin, il sera procédé pardevant M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire, dans une des salles du palais de justice à Liège, aux clauses et conditions du cahier des charges à l'adjudication publique en 10 portions, de 4,956 ARBRES CHENES et HÊTRES, à exploiter dans la coupe en usance pour l'ordinaire courant, dans la forêt indivise de la Vecquée, située sur la commune de Seraing-Liège, le 29 mars 1832.

L'inspecteur forestier des provinces de Liège et de Limbourg, DE CHESNE, l'aîné. 328

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

On fait savoir que par acte passé devant M<sup>e</sup> LAMBINON notaire à Liège, le 30 mars dernier, la MAISON, cotée numéro 55, composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, cour, et écurie, située rue faubourg d'Amersœur, a été adjugée au prix de 1582 florins 40 cents.

Aux termes du cahier des charges, on peut surenchérir d'un 10<sup>e</sup> le prix de cette adjudication par déclaration à passer devant ledit notaire LAMBINON, en son étude, jusqu'à inclus le 7 avril 1832. 337

A LOUER pour le 24 juin prochain une belle et vaste MAISON avec remise, écurie pour 8 chevaux, deux grandes cours, etc., située à Liège, dans le quartier de l'île. Cette maison se compose de deux appartements entièrement indépendants, on pourra les LOUER séparément si on le désire.

S'adresser à M<sup>e</sup> RENOZ, notaire, rue d'Amay, n<sup>o</sup> 653. 329

A LOUER un Jardin, Bosquet et Quartier de maître, situé en Fond-Pirette. S'adresser rue Neuve, derrière le Palais, n<sup>o</sup> 412. 335

( ) Le lundi 16 avril 1832, à deux heures après-midi, il sera procédé par le ministère du notaire BOULANGER, en son étude, à la VENTE aux enchères du SIXIÈME au TOTAL de la FERME dite HERDEDE et des PRAIRIES et TERRES en dépendant, dont la contenance est de 103 bonniers 28 perches 70 aunes, sous la commune de HERON, et 7 bonniers 3 perches 20 aunes, sous celle de COUTHUIN, ensemble 110 bonniers 31 perches 90 aunes métriques.

On peut en connaître le détail par inspection, de l'extrait du cadastre, déposé en l'étude dudit notaire, où on pourra également connaître les clauses et conditions de la vente, dont on aura tout lieu d'être content.

( ) En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le 24 mars 1832, les propriétaires indivis d'une MAISON, sise à Liège, rue Chaussée-des-Prés, numéro 4397, quartier de l'Est, en font faire la VENTE aux enchères, le 27 avril 1832, à deux heures après-midi, devant monsieur le juge de paix pour le quartier de l'Est de cette ville, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, numéro 443, par le ministère du notaire BOULANGER, pour ce commis.

On peut prendre connaissance du cahier des charges au bureau de la justice de paix, et chez ledit notaire.

( ) Mardi 24 de ce mois, à 2 heures de relevée, le notaire PAQUE VENDRA, aux enchères publiques, en son étude rue Souverain-Pont, à Liège, les PIÈCES de TERRE suivantes, situées en la commune de Jenelle, savoir :

1<sup>o</sup> Une de 259 perches 77 aunes, en fond de Limont, joignant à MM. Jamart, Henrard, Borsu, Salle, Delange et autres.

2<sup>o</sup> Une de 130 perches 78 aunes, au pied Maillard, tenant à Salle, Delange, Delville et autres.

3<sup>o</sup> Une de 174 perches 38 aunes, au Saulemarquet, tenant à Lekane, Delange, Salle, Delville et autres.

4<sup>o</sup> Une de 39 perches 23 aunes, au chemin Dello-tinamée, joignant à Delyaux, au chemin et à Gathy.

5<sup>o</sup> Une de 104 perches 62 aunes, dans le fond de Limont, tenant à Streel, Delyaux et Salle.

6<sup>o</sup> Et une de 65 perches 39 aunes, à la croix Wathy, joignant au Tige, Delville et au chemin.

S'adresser pour connaître les conditions audit notaire PAQUE

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Les héritiers de M<sup>me</sup> veuve Chavaux, en son vivant, négociante à Chénée, feront vendre aux enchères, le 25 avril courant, à deux heures de relevée, par le ministère de M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, en son étude, rue Féronstrée, une belle et grande MAISON ayant porte cochère, située à Chénée, près le Pont Neuf, sur la grande route de la Vesdre, composée d'une boutique, salle à manger, cabinet, cuisine et un grand salon à rez-de-chaussée; plusieurs grandes chambres aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages, deux grands greniers, écurie pour 4 chevaux, plusieurs beaux magasins, grande cour, jardin derrière entouré de murs, joignant le confluent des rivières d'Oorte et de la Vesdre; plus un terrain aussi cultivé en jardin, longeant ladite maison, cour et jardin et abouissant à la rivière.

La belle situation de cette maison la rend les plus agréables et des plus avantageuses pour toutes fabriques, le commerce de commission et autres.

S'adresser audit notaire pour connaître les conditions.

Un BOGUET à couvert, avec harnais, à VENDRE chez POLIS, faubourg d'Amersœur, n<sup>o</sup> 1<sup>er</sup>. 312

On demande une FILLE sachant bien faire la cuisine et entretenir une partie de la maison. S'adresser rue Souverain-Pont, n<sup>o</sup> 582.

Etablissement de fabrique à Vendre, ou à Louer, rue Neuve à Hodimont, n<sup>o</sup> 52, avec ou sans les Meubles désignés ci-après :

1<sup>o</sup> Une machine à vapeur à basse pression, de la force de huit chevaux, construite par T. J. Parisis de Herve.

2<sup>o</sup> Deux et demi assortiments de machines à filer et un brisoir.

Une foulerie deux bacs à trois pièces, et un lavoir, construit par M. Dupont.

Deux machines à lainer, à dix-huit cadres.

Deux tondeuses transversales, une machine à brosser.

Un moulin à indigo. Tous ces objets sont mus par la machine à vapeur susdite, construite à neuf en 1829, et sont dans le meilleur état. Les amateurs pourront les voir en activité jusqu'à la fin juin prochain.

Sous le même toit se trouvent :

Teinturerie avec chaudières, deux cuves, quatre rames à chaud, secherie à laines, cour et grands magasins, porte cochère, remise et écurie, quartier de maître, composé de quatorze pièces fraîchement décorées. Toutes facilités seront accordées à l'acquéreur, ou au locataire.

S'adresser au propriétaire J. B. BEAUJEAN, à Hodimont, où à M. LYS, notaire, à Verviers. 271

( ) La commission administrative des hospices civils de Liège informe MM. les étudiants en médecine de la Belgique que le concours public pour la place d'élève interne à l'hôpital de Bavière aura lieu, les 9 et 10 avril 1832, à 3 1/2 heures de relevée, dans l'amphithéâtre de médecine, à l'Université.

Les concurrents sont invités à se faire inscrire au secrétariat de ladite commission et à y déposer, avant le 8 avril, les certificats exigés par le règlement.

Les avantages attachés à cette place sont : la table, le logement, le feu, la lumière audit hôpital et un traitement de 56 fls. 70 cents P.B. par année.

( ) VENTE DE BEAUX MEUBLES pour cause de départ.

M. BRONN, professeur à l'Université, fera VENDRE en sa demeure sur Avroy, rue Grand-Jonckeu, n<sup>o</sup> 921, à la Bastrie, le mercredi 4 avril prochain, à 2 heures de relevée, par le ministère de M<sup>e</sup> DUSART, notaire, tout son MOBILIER, consistant notamment en plusieurs meubles en bois d'ébène tout neufs et de la plus grande beauté, idem en bois de noyer et d'acajou, canapés, chaises, et fauteuils bourrés, tables, boiserie de bibliothèques, une guitare, cuivrierie, porcelaines, porcel, fleurs, deux collections minéralogiques, l'une oryctologique, composée d'environ 500 échantillons, l'autre géognostique, composée de 475, et autres objets.

Belle MAISON avec porte cochère, place Saint-Denis, n<sup>o</sup> 651, à LOUER pour le 1<sup>er</sup> mai prochain. S'adresser maison joignante, n<sup>o</sup> 652. 905

A LOUER de suite un QUARTIER composé de trois places au rez-de-chaussée, deux au premier étage, chambre de domestique, cave et grenier. S'adresser n<sup>o</sup> 335 derrière le Palais au Pied de pierreuse. 694

A VENDRE ou à LOUER, pour le 24 juin prochain, 1<sup>o</sup> MAISON à porte cochère, avec remise, écurie et un très-beau jardin, située quai d'Avroy, n<sup>o</sup> 804, à Liège, 2<sup>o</sup> une MAISON rue de la Régence, occupée par M. Muller.

S'adresser au n<sup>o</sup> 805, quai d'Avroy, pour les prix et conditions. 240

Le jeudi 5 avril 1832, à 9 heures du matin, chez DEJARDIN, cabaretier à Ville en Hesbaye, canton d'Avennes, il sera VENDU en un seul jour de siège environ 24 BONNIERS de BIENS PATRIMONIAUX, libres de charges, situés à la Montzée et environs. Ces biens peuvent être cultivés par les habitants de Vissoul, Oteppe, Ville en Hesbaye, Cipiet et Burdimme.

S'adresser pour les renseignements chez M<sup>e</sup> PURAYE, notaire à Burdimme, ou à M. PEDUZY, arpenteur à la Montzée.

Le 23 avril 1832, deux heures après-midi, il sera procédé par M<sup>e</sup> LIBENS, notaire, en son étude, place Saint-Pierre, à Liège, à la VENTE aux enchères publiques :

1<sup>o</sup> D'une MAISON située rue Gérardrie à Liège, occupée par le sieur Mailrot.

2<sup>o</sup> D'une RENTE annuelle et perpétuelle de 37 florins 33 cents 33 centèmes, due par Marie-Philippe-Frederick de Radigues et autres de Tharouille.

3<sup>o</sup> Et une de trente-deux florins 46 cents 41 centèmes, de deux constitutions, due par M. Théodore Hubert de Broukart et autres. Ces rentes sont exactement payées.

S'adresser audit notaire ou à M. BERLEUR, avoué, rue Gérardrie, à Liège, dépositaire des titres. 300

A LOUER une belle CHAMBRE garnie, au coin du quai-Micoud, vis-à-vis du Pont-d'Avroy, n<sup>o</sup> 2. 189

Un Homme et une Femme sans enfants, désireraient se PLACER comme gardiens d'une maison à la ville ou à la campagne; ils se contenteraient d'un petit gage; la femme est cuisinière et le mari jardinier. Pour les renseignements, on peut s'adresser quai d'Avroy, n<sup>o</sup> 601.

Belle grande MAISON, composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, plusieurs belles chambres et plusieurs greniers, avec grand magasin, belle terrasse arborée, donnant sur la Meuse, sise place Sainte-Barbe, n<sup>o</sup> 32, à LOUER. S'y adresser.

Vente d'une jolie Propriété, située à Liège, chaussée St. Gilles.

Lundi 16 avril 1832, à dix heures du matin, il sera procédé par le ministère du notaire GILKINET, en son étude à Liège, rue Féronstrée, à la vente aux enchères de ladite propriété ainsi qu'il suit :

1<sup>er</sup> Lot. — Une maison d'habitation, cotée 431, avec cour, bâtiment d'exploitation et 4 bonniers 4 perches environ de jardin, cotillages et vergers, ainsi que trois petites maisons, cotées 435, 436, 437, dépendant de cette propriété; le tout contigu et joignant à MM. de Lantremange, Léonard Valet, Ista, et à ladite chaussée St-Gilles.

2<sup>e</sup> Lot. — Une prairie arborée, sise vis-à-vis des biens composant le premier lot, contenant environ 90 perches, joignant à MM. Mouton, Clawir, à la rue dite, derrière les Murs et à la chaussée.

Ces lots seront mis en vente d'abord en masse ensuite séparément. — S'adresser pour visiter la propriété au sieur Maillon, fermier, et pour connaître les conditions de la vente et obtenir plus amples renseignements à M<sup>e</sup> DUBOIS, avocat, demeurant à Liège, rue sur Meuse à l'Eau, et au dit notaire. 287

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION

MM. BASTIN, feront VENDRE aux enchères publiques, le mardi 24 avril, 10 heures du matin, par le ministère de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire à Liège, en son étude place Saint-Pierre.

1<sup>o</sup> Une belle et grande MAISON, avec un petit jardin et une cour très-spacieuse, ayant son entrée par une porte cochère, située à Liège, rue St Remi, n<sup>o</sup> 456.

2<sup>o</sup> Et une autre belle et grande maison, avec cour, jardin, remise et écurie, sise en cette ville, rue des Sœurs-Grises, n<sup>o</sup> 419.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente à M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire susdit, ou à M<sup>e</sup> BASTIN, avocat, à Huy.

( ) A VENDRE de gré-à-gré une MAISON, fonderie et soixante dix perches de terrain en cotillage y contigu, située à Fragnée, au bord de la Meuse, près des six Maisons; dont la position est susceptible d'en faire une maison d'établissement quelconque. S'adresser à M<sup>e</sup> Louis DEJAER, homme de loi, rue Fond St-Servais, n<sup>o</sup> 147, à Liège.

( ) Le lundi 16 avril 1832, à 2 heures après-midi, il sera procédé par le ministère du notaire BOULANGER, en son étude, rue Hors-Château, numéro 448, à Liège, à la VENTE aux enchères du sixième total de la ferme dite de Herdeeda, et des prairies et terres en dépendant, dont la contenance est de 103 bonniers 28 perches 70 aunes métriques, situés dans la commune de Héron canton de Couthuin, arrondissement de Huy. On peut en connaître le détail par inspection de l'extrait du cadastre, déposé en l'étude dudit notaire, où on pourra également connaître les clauses et conditions de la VENTE dont on aura tout lieu d'être content.

COMMERCE.

Bourse de Paris du 28 mars. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 96 fr. 25 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 mars, 90 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 69 fr. 30 c. — Actions de la banque, 1660 fr. 00 c. — Certif. Falcomet 79 fr. 00 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 79 1/2. — Emprunt d'Haïti, 215 fr. 00. — Emprunt rom. 79 1/4. — Emprunt Belge 77 1/2.

Bourse d'Amsterdam du 28 mars. — Dette active, 40 0/0 0/0 0/0 0/0. Idem différée 0 0/0. — Bili. de ch. 00 0/0 0/0 0/0. — Syndicat d'amortissement, 00 0/0 0/0 0/0. — Rente rom. 2 1/2, 00 0/0 0/0 Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Rente Hope et C<sup>e</sup> 5, 88 1/2 90 0/0. — Dito ins. gr. fr. 00 0/0. — Dito C. Ham., 00 0/0 0/0. — Dito em. à l. 00 0/0 0/0. — Dan. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 3 1/2, 68 1/4 0/0 0/0. — Esp. H. 5 0/0, 00 — Dito à Paris, 00 0/0 — Rente perpét. 00 0/0 0/0 0/0 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 0/0 — Metall. 53 0/0 0/0 0/0. — A Rot. 1<sup>er</sup> l. 000. — Dito 2<sup>e</sup> l. 000. — L. de Pologne 00 0/0. Naples Falconet 5, 72 7/8 73 0/0. — Dito Londres 00 0/0 à 0. — Brésil, 0/0 0/0 0/0. Grecs 00 0/0. — Perp. d'Amst., 46 5/8 1/2.

Bourse d'Anvers du 30 mars. — Changes.

	a courts jours	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	1 0/0 av.		
Londres.	40/6	40/3 1/2	P
Paris.	1/8 p.		
Francfort.	35 1/16 à 314 P	35 5/8	P 35 7/16
Hambourg.	35 3/8	A 35 3/16	
		Escompte 0 0/0	

Effets publics. — Métalliques, 87 0/0 0/0. — Lots 370 0/0. — Rente Napolitains, 73 3/8 1/2 A. — Guebard 79 0/0 N. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 00 0/0 0/0 0/0. — Idem de Madrid, 47 4/7 1/4 et A. — Anglo-Danois, 66 0/0 A. — Lots de Pologne 97 1/2 N. — Anglo-Brésiliens, 44 0/0 A. — Emprunt romain, 76 7/8 77 1/8 et P. — Emprunt belge de 10 millions, 94 1/2 0/0 P; idem de 10 millions, 90 1/2; idem de 24 millions, 75 1/4 A.

Bourse de Bruxelles, du 29 mars. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 93 7/8 P — Emprunt de 10 millions, intérêt, 90 1/8 P. — Emprunt de 24 millions, 75 P.

H. Lignac, impr. du Journal, place au Spectacle, à Liège.

ANGLETERRE.

Londres, le 28 mars. — Le comte Orloff est arrivé à Londres la nuit passée. Rien n'a encore transpiré sur la nature précise des communications dont il est porteur. Mais nous avons la confiance qu'on les trouvera parfaitement d'accord avec ce que nous avons dit lundi dernier, 26, à ce sujet. (Courier.)

— Le Times dit que le comte Orloff est accompagné du comte Brunow, et parle de lettres de la Hollande qui annoncent que la mission du comte Orloff à La Haye a entièrement échoué.

— Le ministre belge a eu hier, une entrevue avec le vicomte de Palmerston.

— Le rapport du choléra de Londres du 28, donne 89 cas et 48 décès.

FRANCE.

Paris, le 29 mars. — On lit aujourd'hui, dans la partie non-officielle du *Moniteur*, l'article suivant :

« Un courrier de Vienne a apporté aujourd'hui la ratification par la cour d'Autriche du traité du 15 novembre, avec l'ordre à l'ambassadeur de cette puissance de la transmettre à Londres pour qu'elle y soit échangée aussitôt que le plénipotentiaire de Prusse aura reçu la même autorisation. Tout nous porte à croire que la ratification de l'Autriche trouvera à Londres celle de Russie. »

Cet article confirme parfaitement celui du *Courrier* anglais d'hier, et toutes les espérances qu'il devait faire concevoir, aussi ; quand M. le président du conseil a donné cette nouvelle hier à la chambre des députés, cela a fait sur l'assemblée une vive impression : de tous côtés, on félicitait M. Casimir Périer. La joie causée par cette nouvelle aurait été bien plus grande encore, si l'apparition du choléra-morbos à Paris n'était venue en arrêter l'expansion.

Néanmoins, l'horizon politique s'éclaircit beaucoup ; les espérances qu'on doit concevoir pour le maintien de la paix extérieure s'accroissent encore de celles qu'on ressent pour la paix intérieure, pour le maintien de laquelle le gouvernement a pris des mesures fermes et sévères : des ordres catégoriques ont été, assure-t-on, transmis dans tous les départements pour comprimer et punir les fauteurs de troubles, à quelque parti qu'ils appartiennent.

Sur tous les points, le commerce et l'industrie reprennent avec une nouvelle activité : à Amiens, les ouvriers manquent pour les travaux des manufactures ; à Rouen, la vente des toiles prend chaque jour plus d'extension ; à Mâcon, les vins de la récolte dernière et des années précédentes sont enlevés avec rapidité ; à Saint-Etienne, 50,000 obus et 20,000 boulets de différents calibres donnent aux forges de Saint-Julien une activité extraordinaire ; au Havre, les transactions commerciales sur les produits exotiques de différentes espèces se multiplient.

Tout annonce enfin que nous touchons à la fin de notre crise politique et commerciale, et qu'en dépit de toutes les entraves que les divers partis qui s'agitent cherchent à y apporter, la tranquillité de l'Europe et de la France ne sera pas plus longtemps compromise.

Correspondance du *Messenger des Chambres*.  
La Haye, 23 mars.

Un courrier est arrivé hier de la conférence. Aussitôt une déclaration du comte Orloff, de la Prusse et de l'Autriche, a été adressée au roi Guillaume pour lui déclarer que les trois puissances ne pouvaient plus rien pour sa cause, et qu'elles reconnaissaient à la France et à l'Angleterre, le droit de le contraindre, par la voie qu'elles jugeraient la plus convenable, de ratifier le traité du 15 novembre.

Le comte Orloff a fait savoir que son opinion était que la Prusse et l'Autriche avaient toute liberté de ratifier sans la Russie. Les cabinets vont agir en ce sens, mais celui de Saint-Petersbourg, attendra, se fondant sur l'engagement pris par l'empereur Nicolas de ne reconnaître Léopold qu'après que le roi Guillaume l'aurait lui-même reconnu. La conférence, composée de quatre puissances, ne sera plus que d'exécution, et la puissance qui refuserait de signer un protocole, cesserait par la même de faire partie de la conférence.

Provisoirement, la conduite de la Hollande sera l'objet d'un blâme officiel.

Un secrétaire de la légation russe à La Haye est parti pour Pétersbourg.

CHOLÉRA MORBUS A PARIS.

Voici l'article que le *Moniteur* contient ce matin :

« Quelques accidens survenus dans les journées du 2 et du 28 donnent lieu de penser que le choléra spasmodique s'est manifesté à Paris. Des mesures ont été prises pour bien constater les faits et ce n'est que lorsqu'on aura acquis la certitude que la maladie offre véritablement les caractères du choléra spasmodique qu'on pourra notifier officiellement cette nouvelle. Au surplus, la maladie n'offre que peu de dangers lorsqu'elle est prise à temps. La propreté, un régime sain, l'abstinence des liqueurs fortes et de tous les excès sont considérés comme les meilleurs préservatifs. »

Voici ce que nous avons recueilli à l'Hôtel-Dieu sur le progrès de la maladie. Depuis hier, 28 individus ont été envoyés à l'Hôtel-Dieu, comme atteints du choléra, 5 personnes en sont mortes : on espère que parmi ceux qui survivent, on pourra en sauver la moitié, quelques-uns ne manifestent point des symptômes aussi dangereux que les autres. Malgré qu'on soutienne que cette maladie n'est point contagieuse, on prend des précautions pour isoler ceux qui en sont atteints.

Parmi les cinq personnes qui ont succombé aujourd'hui, trois appartenaient au quartier Saint-Honoré, les deux autres étaient, nous assure-t-on, habitans de la Cité. Presque tous les autres cas de choléra qu'on a remarqués depuis le vingt-sept ont eu lieu dans la Cité. C'est qu'en effet de tous les quartiers de Paris c'est celui qui peut être le plus infecté.

Ce matin, dans la rue de la Calandre, un homme est tombé malade, on l'a transporté à l'Hôtel-Dieu, il est mort deux heures après. On attribue sa mort au choléra.

4 heures 1/2. — Voici un fait qu'on nous transmet à l'instant comme positif. Cinq soldats du 52<sup>e</sup> de ligne casernés à l'Ave-Maria ont été transportés à l'hôpital ; on les dit atteints de coliques semblables à celles qu'on désigne comme symptômes du choléra.

DÉBARQUEMENT DE DON PEDRO A MADÈRE.

On écrit de Madrid, 19 mars :

« Un courrier de Cadix a apporté la nouvelle que don Pedro est entré dans Madère après une action dans laquelle il aurait perdu 300 hommes. »

BELGIQUE.

Anvers, le 31 mars. — Nous avons annoncé dans notre feuille du 29, (voyez notre n<sup>o</sup> du 30) que le prince Frédéric n'était point parti pour l'armée comme tous les journaux l'annonçaient ; mais qu'il devait faire une inspection dans l'Escaut, ce prince a, en effet, visité notre citadelle et les stations de l'Escaut et il a fait une distribution de croix. (Journal d'Anvers.)

Hier après-midi toutes les canonnières se sont retirées sous la Citadelle ; d'après le rapport de quelques personnes, des mutineries se seraient manifestées à bord de plusieurs de ces bâtimens.

Les Hollandais font des dispositions pour faire passer leurs convois de Hollande par l'inondation des polders ; une canonnière s'y trouve déjà, et on remarque qu'ils s'occupent à sonder la profondeur des eaux qui couvrent cette partie des polders.

Gand, le 31 mars. — Nous avons répété hier, d'après un journal de Bruxelles, que des intrigues s'ourdissent à Gand pour faire dissoudre le corps des pompiers. Les informations, que nous avons prises à ce sujet, nous obligent à annoncer que ce bruit n'est malheureusement que trop fondé. Il paraît pourtant que certaines personnes, prévoyant que leurs efforts ne les mèneront point de sitôt à leur but, voudraient pour le moment se contenter de se défaire du brave colonel van de Poele. Nous espérons que le digne militaire, à qui nous devons en grande partie la victoire du 2 février, saura et résister aux exigences de ses ennemis, et éluder les pièges qu'ils pourraient lui tendre : M. van de Poele a tenu tête à trop de danger pour succomber aujourd'hui à une obscure cabale.

De grands mouvemens ont lieu dans l'armée des Flandres : la prudence nous défend de les détailler.

Ce matin, vers neuf heures, sont parties de cette ville pour la frontière, les compagnies du centre des 1<sup>er</sup> et 12<sup>e</sup> régiment d'infanterie, ainsi qu'une batterie d'artillerie. En ce moment, midi, les compagnies de grenadiers et de voltigeurs de ces mêmes régimens ainsi qu'une batterie d'artillerie et les caissons d'ambulance avec les hommes qui y sont attachés ; sont passés en revue sur la place d'Armes, et se disposent à partir également pour la frontière. Un escadron du 1<sup>er</sup> de chasseurs à cheval les accompagne pour le service de la correspondance.

Le corps des partisans des Flandres a pris le service de la place. (Messenger de Gand.)

La nuit dernière un jeune homme d'environ 30 ans, revêtu d'une redingote brune, portant moustaches sur un visage pâle et allongé, prit la malle-poste pour Gand ; arrivé près d'Assche, le postillon reçoit à bout portant un coup de pistolet qui lui emporte une partie de la mâchoire ; il ne lâche point ses chevaux, et malgré les invitations du passager qui voulait le faire descendre pour le panser, il voulut arriver jusqu'aux relais. Il croyait jusque-là que le coup avait été lâché par un individu caché sur la route ; mais il eut bientôt la certitude qu'il avait été tiré par son voyageur, puisque celui-ci le voyant prêt à suivre sa route, sauta de la voiture et s'enfuit à toutes jambes, à travers le champ.

Bruxelles, le 31 mars. — Hier, le roi a travaillé successivement avec MM. les ministres des affaires étrangères et des finances ; ensuite, S. M. a reçu en audience particulière M. le général Desprez, chef de l'état-major-général.

Il paraît se confirmer que l'Autriche s'est déterminée à ratifier le traité des 24 articles. On assure même que le diplomate chargé de la représenter à Bruxelles, est désigné. C'est M. le baron Neumann, qui a déjà été chargé de plus d'une mission diplomatique pour le cabinet de Vienne.

On apprend que le régiment de cuirassiers, en garnison à Tournay, a reçu l'ordre de partir le 30. Le dépôt du 4<sup>e</sup> régiment doit partir le 31.

On écrit de Mons, 30 mars :

Tous les journaux ont annoncé le départ du 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs, à pied, il paraît qu'il y a eu contre-ordre.

Le comte Orléans a été... On lit en effet... Le comte Orléans a été...

On lit en effet... Le comte Orléans a été... On lit en effet...

On lit en effet... Le comte Orléans a été... On lit en effet...

On lit en effet... Le comte Orléans a été... On lit en effet...

On lit en effet... Le comte Orléans a été... On lit en effet...

Le comte Orléans a été... On lit en effet... Le comte Orléans a été...

On lit en effet... Le comte Orléans a été... On lit en effet...

On lit en effet... Le comte Orléans a été... On lit en effet...

On lit en effet... Le comte Orléans a été... On lit en effet...

On lit en effet... Le comte Orléans a été... On lit en effet...

Le comte Orléans a été... On lit en effet... Le comte Orléans a été...

On lit en effet... Le comte Orléans a été... On lit en effet...

On lit en effet... Le comte Orléans a été... On lit en effet...

On lit en effet... Le comte Orléans a été... On lit en effet...

On lit en effet... Le comte Orléans a été... On lit en effet...

LIÈGE, LE 1<sup>er</sup> AVRIL.  
ALLOCATION DE LAIENNE

— On a vu, comme à la séance de la chambre des députés, le 24, du personnel de l'administration des contributions directes et de celle de l'enseignement primaire, sur lesquels on a eu à se prononcer sur la nécessité de les réunir dans une seule administration.

Le conseil de la commission de la chambre des députés, dans sa séance du 24, a décidé que la proposition de loi relative à la réorganisation de l'enseignement primaire et de l'administration des contributions directes, déposée par M. de Launay, le 15 mars, serait renvoyée à la commission de l'enseignement primaire, créée par la loi du 24 mars 1825.

Le conseil de la commission de la chambre des députés, dans sa séance du 24, a décidé que la proposition de loi relative à la réorganisation de l'enseignement primaire et de l'administration des contributions directes, déposée par M. de Launay, le 15 mars, serait renvoyée à la commission de l'enseignement primaire, créée par la loi du 24 mars 1825.

— La ministre de la guerre vient d'adresser à l'empereur, au nom de son collègue, le ministre de l'intérieur, une lettre dans laquelle il expose les motifs qui ont déterminé le gouvernement à proposer la réorganisation de l'enseignement primaire et de l'administration des contributions directes.

Le ministre de la guerre, dans sa lettre, expose les motifs qui ont déterminé le gouvernement à proposer la réorganisation de l'enseignement primaire et de l'administration des contributions directes. Il fait remarquer que cette réorganisation est nécessaire pour assurer l'unité de l'enseignement et pour améliorer l'administration des contributions directes.

Le ministre de la guerre, dans sa lettre, expose les motifs qui ont déterminé le gouvernement à proposer la réorganisation de l'enseignement primaire et de l'administration des contributions directes. Il fait remarquer que cette réorganisation est nécessaire pour assurer l'unité de l'enseignement et pour améliorer l'administration des contributions directes.

— La commission de l'enseignement primaire, créée par la loi du 24 mars 1825, a tenu sa première séance le 1<sup>er</sup> avril. Elle a été présidée par M. de Launay, qui a exposé les motifs de la proposition de loi relative à la réorganisation de l'enseignement primaire et de l'administration des contributions directes.

— On s'est occupé à la séance de la chambre des représentans du 30, du personnel de l'administration centrale des postes et de celle du cadastre. Une réduction de 1000 florins, sur les postes et de 1350 florins sur le cadastre. 28,659 florins de dépenses votés : tel est le résultat de la séance.

LIÈGE, LE 1<sup>er</sup> AVRIL.

RATIFICATION DE L'AUTRICHE.

La nouvelle de la ratification de l'Autriche, que le *Moniteur universel* donne aujourd'hui (voir la rubrique France), est parvenue à notre gouvernement dans la nuit du 30. Elle avait été communiquée à notre ambassadeur à Paris par M. le comte d'Appony. (*Moniteur Belge.*)

On lit dans le *Journal d'Anvers* :

« La nouvelle de la ratification du cabinet de Vienne est arrivée à Paris, avec l'ordre de l'échanger à Londres aussitôt que le plénipotentiaire de Prusse aura reçu de sa cour la même autorisation. On annonce d'un autre côté que la ratification de la Prusse est arrivée à Londres. C'est un pas immense et à peu près décisif dans le système pacificateur de l'Europe.

Voici ce qu'on lit dans une correspondance de Paris, venant d'une source respectable.

« La Prusse et l'Autriche paraissent décidées à ratifier les 24 articles de la conférence de Londres sur la Belgique. M. le président du conseil en a porté aujourd'hui la nouvelle à la chambre. Elle a produit une certaine sensation. Cela doit être, la paix de l'Europe est le premier besoin, et le système qui saura le maintenir à des conditions honorables méritera des éloges. »

Un arrêté du 29 mars porte ce qui suit :

*Léopold*, etc., vu l'arrêté du 18 février dernier, relatif au contingent à fournir par la classe de milice de 1832, nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1<sup>er</sup>. L'arrêté susmentionné, en ce qui concerne la mise en réserve de la première partie dudit contingent, est rapporté.

Art. 2. Au fur et à mesure que les hommes formant les deux premiers tiers du contingent de la classe de 1832 seront remis à l'autorité militaire, ils seront dirigés sur le dépôt des corps auxquels ils auront été assignés, pour entrer immédiatement en activité de service.

Un autre arrêté du même jour :

*Léopold*, etc., revu l'art. 1<sup>er</sup> de notre arrêté du 22 février 1832, qui permet, dans le cas de circonstances majeures et urgentes, de s'écarter de l'ordre des numéros de tirage au sort dans la mise en activité des bataillons du premier ban de la garde civique ;

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer cette exception aux bataillons de la légion de Namur ;

Sur le rapport du ministre de la guerre,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Les 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> bataillons du premier ban de la garde civique de la province de Namur sont mis en activité de service.

Nous apprenons que la démission de M. Coghén n'a point été acceptée par S. M.

— On écrit d'Esschen que les Hollandais se sont rapprochés de nos frontières et que leurs factions ne sont plus qu'à cent pas de la limite qui sépare la Belgique de la Hollande. Telle a déjà été la marche de l'ennemi.

« Quelques personnes de cet endroit disent avoir appris par des Hollandais eux-mêmes, que l'armée avait ordre de se tenir prête pour attaquer les Belges au premier avril. »

« On se plaint beaucoup à Esschen des désordres que les grenadiers hollandais y commettent. Quelques-uns de ces pillards se rendent la nuit dans des fermes isolées pour y commettre toutes sortes de vexations. Ils flussent ordinairement par exiger de l'argent. Les autorités ont rédigé un procès-verbal de plusieurs infamies commises par les Hollandais ; mais il paraît que cet acte n'a jusqu'à présent produit aucun effet, car les troupes de Guillaume n'en continuent pas moins leurs mauvais traitemens envers nos compatriotes. »

— Le ministre de la guerre vient d'informer celui des finances que des mouvemens avaient lieu dans l'armée hollandaise sur les frontières, et qu'ils seraient peut-être suivis d'une nouvelle invasion. Celui-ci vient, en conséquence, d'intimer à tous les fonctionnaires comptables de verser sur-le-champ au trésor les fonds qu'ils pourraient avoir en leur possession, et de se replier à l'intérieur avec leurs archives, etc. à l'approche de l'ennemi.

— Des nouvelles particulières de la Hollande annoncent qu'on a inondé tous les environs de Bréda et que les hommes ont évacué les hôpitaux à l'intérieur, que dans une inspection qu'on vient de faire, on a donné à chaque soldat deux paires de souliers neufs, des cartouches et autres munitions.

— On lit dans l'*Alg. Handelsblad* du 28, sous la date de Bois-le-Duc, le 25 :

« Le prince d'Orange est encore en cette ville, en y a reçu avant-hier soir, un courrier de La Haye. Le général Constant de Rebecque est aussi de retour au quartier-général. L'armée occupe les mêmes positions, toujours prêts à se mettre en campagne avec la plus grande célérité, au premier ordre. »

— Les fonds, surtout ceux de l'Angleterre et de la France, étaient à la hausse et même recherchés à la bourse d'Amsterdam 26.

— Un projet de loi pour la création d'un ordre militaire en Belgique a été soumis hier au roi, et sera présenté incessamment aux chambres.

— Les élèves de l'école militaire ont, dit-on, obtenu du ministre de la guerre la promesse qu'en cas de reprise des hostilités, ils seraient attachés en qualité de sous officiers, aux batteries de notre artillerie de campagne.

— On nous assure que la mesure de créer quatre batteries d'artillerie à cheval a été arrêtée au ministère de la guerre, et que l'organisation et le commandement de ces batteries seront confiés à un officier supérieur d'artillerie polonaise, qui jouit d'une grande réputation.

— Nous recevons à l'instant la nouvelle suivante :

« MM. l'abbé de la Mennais, Lacordaire, le comte de Montalembert ont été reçus, le 13 mars, par le Souverain Pontife. Sa Sainteté a accueilli les trois pèlerins avec la plus paternelle bonté ; c'est M. le cardinal de Rohan, archevêque de Besançon, qui les a conduits à l'audience du Pape, et qui les a présentés à Sa Sainteté.

« Notre correspondant ajoute que l'examen de la doctrine ayant été d'ailleurs ordonné par le Saint-Père, ils ont atteint le but de leur voyage, et obtenu tout ce qu'ils demandaient : ils l'ont même obtenu vite quant on considère la sainte et prudente lenteur qu'on met ordinairement ici dans ces sortes d'affaires. En attendant les propositions de la commission d'examen, on dit que M. de Lamennais va se retirer dans un couvent voisin de Rome, et que ses compagnons retourneront en France.

« Il paraît, d'après ce qu'on nous mande, que les préventions étaient grandes à Rome contre l'auteur de l'*Essai* ; on s'attendait à le voir, lui et ses amis, remuans, menaçans ; leur calme a déconcerté leurs ennemis, s'ils en ont, et a ramené les esprits en leur faveur. Les hommes si fiers et si terribles dans le combat se sont montrés pleins de candeur et de soumission, et animés d'une confiance filiale ; ils se sont adressés, sans détour, sans recommandations, au père commun, rien qu'au père commun, et leur espoir n'a pas été trompé. » (*Le Siècle.*)

NOUVELLES D'ITALIE.

La *Gazette d'Ancone* publie les nouvelles suivantes d'Ancone, le 14 mars :

« Aujourd'hui, le vaisseau de ligne le *Marengo*, et la corvette de charge le *Rhône*, sont entrés ici et ont débarqués 1300 h. de troupes de ligne, 200 artilleurs et beaucoup d'artillerie. On assure que d'autres troupes doivent encore arriver. En ce moment, les forces françaises dans notre ville s'élèvent à plus de trois mille hommes. Ils vivent à leurs frais et n'occasionnent aucune dépense au gouvernement papal. Aussi ce dernier s'est-il un peu relâché de la sévérité des mesures politiques qu'il avait prises, et on voit de nouveau les courriers de la poste et les diligences de Rome, qui depuis quinze jours ne passaient plus à Ancone. On travaille avec activité aux fortifications de la forteresse. »

Sous la date de Bologne, le 16 et le 17, la même gazette publie ce qui suit :

« Les intrigues du parti du mouvement français, les assertions des officiers français à Ancone, et la

conduite des chefs, tendent à révolutionner l'Italie, les patriotes italiens, qui n'ont rien à perdre et tout à gagner à une révolution, viennent en masse à Ancone pour offrir leurs services au colonel Combes ; aussi l'Autriche a-t-elle résolu, à la demande réitérée trois fois par la cour de Rome, de faire avancer ses troupes. Aujourd'hui commence la marche pour Rimini, Pesaro, Fano et Orbino ; il s'agit maintenant de protéger ces provinces contre une révolution. Les deux régimens d'infanterie d'Hohenlohe et Albert Guilay, qui formaient la garnison de Bologne, partent pour la Romagne, mais attend à tout moment de la Lombardie les régimens d'infanterie Dsterhazy et Luxen, ce qui portera la force des Autrichiens dans les légations à douze mille hommes. On parle de l'arrivée d'un plus grand nombre de troupes, qui s'établiront sur la route d'Ancone, au-delà de Rimini. Cependant on ne croit pas ici à la guerre : on regarde tous ces mouvemens comme des démonstrations pour hâter la conclusion d'un protocole italien, afin de régler définitivement les affaires politiques de ces provinces. Il paraît certain qu'on négocie à ce sujet à Rome, mais on garde le plus profond secret. »

Enfin, sous la date de Rome, le 15 mars, la même gazette annonce en substance que les troupes papales se sont retirées au nord à Ferrare, et au midi à Cesène jusqu'à Spolète. Zamboni est à Bologne, où il s'occupe, dit-on, à lever 4 ou 5 mille paysans dans la Romagne pour en faire des soldats. Le but de cette mesure est d'obtenir l'évacuation des états pontificaux par toutes les troupes étrangères, parce qu'on se croira assez fort pour être maître du pays. Il est certain que ce projet est plus utile et moins dispendieux que l'emploi des troupes suisses.

Le cardinal Albani a éprouvé, il y a quelque temps, un affaiblissement occasionné par l'âge, qui a paru assez dangereux pour qu'on songeât à lui donner un successeur. On avait proposé le cardinal Gamberini ; soit qu'il ait refusé ou qu'on ait en définitive regardé un laïc comme plus convenable dans ce moment, on a fait des propositions à un prince romain, qui a refusé. Dans l'inter-valle Albani s'est remis, et il n'est plus question de son remplacement.

Les affaires sont fort embrouillées. S'il y a une conférence à Rome, les diplomates auront des questions difficiles à résoudre.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE DANS LA PROVINCE DE LIÈGE.

Assemblée générale des souscripteurs du 8 avril 1832, à 10 heures du matin, dans la salle de la Société d'Emulation.

MOTIFS : 1<sup>o</sup> Compte rendu des travaux du conseil pendant les deux dernières années.

2<sup>o</sup> Renouvellement de deux quarts sortans des membres du conseil pour 1831 et 1832, en remplacement de trois membres démissionnaires.

Les membres sortans sont :  
MM. de Chénodollé, professeur au collège ; Dechamps, conseiller à la cour ; Demany, secrétaire de la régence ; Deswandre, avocat ; Doreye, substitut du procureur-général ; Dumonceau, échevin ; Guillery, principal du collège ; Jacquemotte, curé de Glons ; Leclercq, conseiller à la cour ; Visschers, avocat.  
MM. de Mélotte d'Envoz, de Rossius et Rouvroy sont démissionnaires.

Liège, le 28 mars 1832.  
Le président, DEWANDRE.  
Le secrétaire adjoint, VISSCHERS.

VILLE DE LIÈGE. — Garde civique.

Les bourgmestre et échevins rappellent aux intéressés l'avis de M. le colonel commandant en chef la garde civique du 26 février dernier, inséré dans les journaux, par lequel la rénouveau du conseil cantonal siégeant en vertu de l'article deux du décret du 22 juin 1831, est fixé au premier mardi de chaque mois pour l'exercice de 1832, et qu'en conséquence celle pour le mois d'avril aura lieu le 3 dudit mois, à 9 heures du matin, au local de l'hôtel-de-ville.

A l'Hôtel-de-Ville, le 30 mars 1832.  
Le bourgmestre, Louis JAMME.  
Par la régence, le secrétaire, DEMANT.

COMMERCES.

Les fonds sont cotés comme suit à la bourse d'Anvers du 31 mars : Emp. de 12 mill. 94 1/2 A. Idem de 10 mill. 90 1/2, 91, 90 3/4 A.

A Bruxelles, le 30 mars, l'emprunt de 22 millions est coté à 94 1/2 P. ; idem de 10 mill. 90 1/2.

H. Lignac, impr. du Journal, place du Spectacle, à Liège.